



Approches parlementaires de la prévention des conflits, de la réconciliation et de la consolidation de la paix : un chemin à défricher



Audition parlementaire annuelle
Siège de l'Organisation des Nations Unies
6 et 7 décembre 2012

Sierra Leone: un leadership inclusif et responsable pour assurer la réconciliation

Le conflit : Le conflit sierra-léonais a commencé en 1991, lorsque le Front révolutionnaire uni (RUF) du Libéria voisin a envahi le pays. Reposant initialement sur la volonté de s'emparer des mines de diamant, le conflit a pris un tour politique après le coup d'Etat de mai 1997, lorsque le Conseil révolutionnaire des forces armées (AFRC) s'est associé au RUF pour semer la terreur et la violence.

L'Accord de paix de Lomé signé en 1999 permettait d'espérer que la guerre était finie après l'envoi, par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), d'un Groupe d'observation militaire, qui a réussi à rétablir le gouvernement du Président Kabbah. Cependant, les attaques du RUF ont continué et la paix n'a été rétablie qu'une fois son dirigeant arrêté et un cessez-le-feu signé en mai 2002. La fin de la guerre civile avait fait 120 000 morts et la Sierra Leone allait devoir se réconcilier. La population était profondément marquée par les atrocités qu'elle avait endurées (mutilations, destruction de villages entiers et enrôlement d'enfants dans l'armée).

Résultats : La Sierra Leone a bien avancé sur la voie de la réconciliation et dans la consolidation de la paix depuis la fin, en 2002, de la guerre civile qui avait duré 10 ans. En mai 2012, les dix partis politiques légalement enregistrés ont signé une déclaration fixant les règles essentielles des élections présidentielle et législatives de novembre 2012, dont les observateurs ont estimé qu'elles avaient été libres et régulières.

Deux mécanismes de justice transitionnelle ont été mis en place pour faciliter la réconciliation : le Tribunal spécial à La Haye, qui devait juger les principaux responsables des crimes de guerre et crimes contre l'humanité, et la Commission Vérité et réconciliation, chargée de dresser un bilan historique et impartial du conflit, de remédier à l'impunité et d'amener la réconciliation de façon à prévenir de nouveaux crimes. Ces deux organes ont à peu près rempli leur mission à présent que l'ancien Président du Libéria, Charles Taylor a été condamné à 50 ans de réclusion par le Tribunal spécial. Toutefois, nombre des recommandations de la Commission Vérité et réconciliation demandent encore à être mises en œuvre et ont, pour certaines, été intégrées dans le plan d'action national que le Parlement a adopté en 2009.

Le gouvernement de la Sierra-Leone a pris plusieurs mesures, en partenariat avec le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (BINUCSIL) et la Commission de consolidation de la paix des Nations Unies, pour remédier aux causes profondes du conflit. Ils ont ainsi créé ensemble la Commission nationale de la jeunesse pour tenter de remédier au chômage des jeunes, et mis en place un centre technique de formation des jeunes – l'Obasanjo Centre –, pour les

aider à trouver du travail. Autres mesures importantes, le système ministériel a été rationalisé, la réforme de la fonction publique a été remise à l'ordre du jour et les ministres sont désormais tenus de suivre une série d'objectifs de résultat. En outre, conformément aux recommandations de la Commission Vérité et réconciliation, le rôle des femmes dans la consolidation de la paix et la vie politique nationale sera renforcée grâce à une politique qui prévoit un quota de 30 pour cent de femmes aux fonctions électives et autres fonctions de gouvernance. Enfin, les élections qui viennent d'avoir lieu vont permettre au gouvernement Koroma de mener son « Agenda pour la prospérité », qui énonce les priorités du pays sur le long terme : renforcer la compétitivité économique internationale, améliorer les débouchés professionnels et renforcer les systèmes de protection sociale.

Implication du Parlement dans la prévention des conflits : Le Parlement de la Sierra Leone ne dispose pas de moyens humains et financiers suffisants pour prendre pleinement part aux efforts de réconciliation. Les parlementaires ne sont pas en mesure d'organiser dans leurs circonscriptions des réunions qui leur permettraient d'écouter les doléances de leurs électeurs et de leur expliquer ce que le Parlement fait en matière de réconciliation. Il est ressorti d'un programme de l'UIP en Sierra Leone qu'il y avait un manque de communication entre les citoyens et leurs représentants élus, que la population n'était pas bien informée des rôles et responsabilités des parlementaires et de l'action du Parlement en général, et surtout en ce qui concerne la législation, et que le grand public n'était que rarement consulté sur les projets et propositions de lois.

L'UIP a apporté son concours au Parlement pour l'aider à remédier à ces problèmes. Outre son aide au renforcement des capacités visant à améliorer le fonctionnement du Parlement et de son administration, l'UIP a travaillé aux côtés du Parlement pour l'aider à répondre aux attentes en matière de réconciliation et de consolidation de la paix. En avril 2009, le Parlement a adopté une feuille de route à l'issue d'un séminaire organisé par l'UIP. Celle-ci prévoyait des efforts pour renforcer les relations de travail au sein du Parlement, ainsi qu'entre le Parlement et la société civile, mais aussi de donner davantage de pouvoir à la jeunesse, de lutter contre la corruption et d'instaurer une culture de la déontologie et du service, de promouvoir les droits de l'homme, notamment les droits civils et politiques, et d'œuvrer davantage sur les questions économiques et sociales.

Le Parlement a rempli certains de ces objectifs avec succès. En 2009, il a mis en place la Commission nationale de la jeunesse au moyen d'une loi. Cette commission a vocation à mettre en œuvre les politiques, programmes et projets visant à développer le potentiel de la jeunesse et à favoriser la création d'emplois. Par ailleurs, la Commission parlementaire des droits de l'homme s'est rendue dans des prisons, des écoles et des hôpitaux pour voir comment les droits de l'homme étaient appliqués et faire rapport à ce sujet. Le Parlement a également entamé des consultations avec la société civile sur des questions sensibles, telles que la question de savoir ce qu'il convient de faire face aux violations des droits de l'homme, et la façon d'assurer une gestion transparente des ressources naturelles. Les dirigeants de la majorité et de l'opposition s'impliquent mutuellement de plus en plus dans le processus décisionnel. Avec l'aide de l'UIP, le Parlement a organisé des visites interpartis dans plusieurs circonscriptions afin d'expliquer le travail du Parlement, de recueillir l'avis des citoyens sur les questions dont est saisi le Parlement et d'instaurer une culture de paix et de tolérance dans la vie politique. L'UIP a également aidé le Parlement à établir un code de déontologie destiné aux parlementaires et aux responsables publics en général. Enfin, sachant que la guerre civile procédait d'un conflit portant sur les ressources naturelles, l'UIP a récemment ouvert un dialogue avec le Parlement afin que les recettes des industries d'extraction soient gérées et réparties de manière plus responsable et plus équitable.

Les écueils de la réconciliation : Les autorités doivent faire face à deux difficultés majeures : une pauvreté généralisée et un fort taux de chômage, en particulier chez les jeunes, sachant que le contexte politique demeure fragile. Le Président a en effet accru les rivalités politiques régionales en remplaçant un certain nombre de fonctionnaires nommés par l'administration précédente et en les remplaçant par des partisans du Congrès du peuple réuni (APC). Des affrontements continuent à se produire ponctuellement et les partisans des différents camps font régulièrement irruption dans les rassemblements politiques du camp adverse. Enfin, après la proclamation des résultats des élections, l'opposition a dénoncé des irrégularités.

Questions :

- Comment le Parlement peut-il renforcer la communication et la coopération avec les électeurs et la société civile ? Qu'est-ce que la communauté internationale encore peut faire pour améliorer les relations entre le Parlement et les citoyens ?
- Comment faire davantage de place aux femmes dans l'agenda de consolidation de la paix ?
- Comment faire pour que les partis politiques collaborent plus efficacement ? Comment les inciter à se doter de programmes plus solides, qui ne reposent pas sur l'appartenance ethnique ou culturelle ?
- A quelles difficultés la Sierra Leone devra-t-elle faire face en matière de réconciliation si l'aide internationale diminue ?